

## Qualité de l'eau du robinet

### Note d'information

Les pouvoirs publics travaillent en continu avec les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et à la diminution progressive et durable de toutes les substances qui pourraient l'altérer. Pour contribuer à cette amélioration, de nouvelles molécules sont contrôlées dans l'eau de consommation, parmi lesquelles la chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl.

L'alimentation des abonnés de votre commune est assurée par le captage de SAVY BERLETTE. Les dernières valeurs mesurées pour les deux métabolites concernés sont 1,40 µg/l de chloridazone desphényl et 0,58 µg/l de chloridazone méthyl desphényl.

L'objectif de qualité fixé par la réglementation est d'atteindre des valeurs inférieures à 0,1 µg/l. Il ne s'agit pas **d'une norme sanitaire : la finalité est d'arriver au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau.**

Pour atteindre cet objectif de qualité, gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les éliminer. Par ailleurs, à titre préventif, une surveillance renforcée de ces 2 molécules est mise en place par l'ARS Hauts-de-France, afin de suivre l'évolution de la situation.

**Aucune mesure de restriction d'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet pour l'ensemble de vos usages, notamment alimentaires.**